

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6a. ANNÉE.

« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

ANNÉE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 10 Janvier 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### EXTRAITS des derniers journaux français,

PAR L'EUROPA.

#### Nouvelles de S. S. Pie IX.

« Mola di Gaëta, 29 novembre. »

« Je vous écris sous le coup d'une émotion impossible à décrire. Je viens d'assister à une de ces scènes extraordinaires comme il s'en rencontre bien peu même dans les saintes et glorieuses annales de l'Eglise. »

« Hier matin, le Saint-Père a voulu visiter une chapelle célèbre dans ces contrées, le sanctuaire de la Trinité. Cette chapelle est située à quelque distance, en dehors des murs de Gaëta, sur une montagne. Le roi et la reine de Naples, les princes de la famille royale, les cardinaux et les ambassadeurs qui sont ici ont accompagné Sa Sainteté. »

« La garnison de la place, en grand uniforme, se trouvait sur la batterie Philipstal. Le Pape monta en carrosse avec le roi et la reine; les princes, les cardinaux, les ministres étrangers suivaient dans les voitures du roi. Au milieu du chemin, le Pape descendit de voiture, et ayant gravi un petit tertre qui domine la cité il bénit le roi et les troupes. Le ciel était serein, le soleil éclatant, et la nature semblait se mettre en harmonie avec la céleste figure du Saint-Père. »

« Le sanctuaire est desservi par des moines; le prêtre célébra la messe en présence du Pape. Le divin sacrifice terminé, le Pontife voulut donner lui-même au roi la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. S'étant approché de l'autel et s'étant mis à genoux pendant que tous les assistants prosternés attendaient la bénédiction, Pie IX, cédant tout à coup à un transport surhumain, avec une ferveur angélique, la voix haute et profondément émue, se mit à parler au Dieu présent sur l'autel! Qui pourra reproduire l'émotion, les sanglots et les cris qui s'échappèrent de toutes les poitrines en entendant ces paroles d'une inspiration surnaturelle! Les voici pour l'admiration du monde: »

« Dieu tout-puissant, mon auguste père et seigneur, voici à vos pieds votre vicaire très-indigne, qui vous supplie du fond de son cœur de répandre sur lui, du haut du trône éternel où vous êtes assis, votre bénédiction. Daignez, ô mon Dieu, diriger ses pas; sanctifiez ses intentions; régissez son esprit; gouvernez ses actes soit sur ce rivage, où dans vos voies admirables vous l'avez conduit, soit dans quelque autre partie de votre berceau qu'il doit chercher un asile, puisse-t-il être toujours le digne instrument de votre gloire et de la gloire de votre Eglise, trop en butte, hélas! aux coups de vos ennemis! »

« Si pour apaiser votre colère, justement irritée par tant d'indignités qui se commettent en paroles, en écrits et en actions, sa vie même peut être un holocauste agréable à votre cœur, de ce moment il vous l'offre et la dévoue! Cette vie, vous la lui avez donnée: et vous, vous seul êtes en droit de la lui enlever quand il vous plaira. Mais, ô mon Dieu! faites triompher votre gloire, faites triompher votre Eglise! Confirmez les bons, soutenez les faibles, réveillez du bras de votre toute-puissance tous ceux qui dorment dans les ténèbres de la mort! »

« Bénissez, Seigneur, le souverain qui est ici prosterné devant vous, bénissez sa compagne, bénissez sa famille. Bénissez

toute l'Eglise se glorifie de ce pontife, qui pendant que l'on assiégeait son palais, pressait son crucifix sur son cœur; qui, au moment de quitter sa ville coupable, allait baiser la poussière du tombeau du prince des apôtres; qui, sur la terre de l'exil, ne trouve dans son cœur que des accents de la charité la plus tendre et des prières de bénédiction pour ses persécuteurs, et qui s'offre comme une victime d'immolation pour la paix de l'Eglise et du monde! »

#### Protestation du Saint-Père,

LE PAPE PIE IX A SES SUJETS.

« Les violences dont on a usé envers nous dans ces derniers jours, et la volonté qu'on manifestait de se laisser entraîner à d'autres actes du même genre (puisse Dieu les éloigner en inspirant aux esprits un sentiment d'humanité et de modération), nous ont forcé de nous séparer momentanément de nos sujets et de nos enfants, que nous avons aimés et que nous aimons toujours. »

« Parmi les motifs qui nous ont porté à prendre ce parti si douloureux, Dieu le sait, pour notre cœur. L'un des plus importants est d'assurer notre pleine liberté dans l'exercice du pouvoir suprême du Saint-Siège, liberté dont le monde catholique pourrait douter, non sans raison, dans les circonstances actuelles. Que si de pareilles violences sont pour nous la cause d'une grande amertume, celle-ci s'accroît au delà de toute mesure, par la pensée de l'ingratitude dont s'est couverte une certaine classe d'hommes pervers en face de l'Europe et du monde entier; mais plus encore par cette autre pensée que cette ingratitude a fait pénétrer dans leurs âmes le mépris de Dieu, lequel sanctionne tôt ou tard les peines décernées par son Eglise. »

« Dans l'ingratitude de nos enfants, nous reconnaissons la main du Seigneur qui frappe, qui veut une satisfaction pour nos péchés et pour ceux du peuple. Mais sans trahir nos devoirs, nous ne pouvons reculer devant une protestation solennelle en présence de tous contre la violence inouïe et le sacrilège que nous avons subis, comme déjà dans la funeste soirée du 16 novembre et dans la matinée du 17 nous avons protesté verbalement devant le corps diplomatique, dont la réunion honorable autour de notre personne contribua tant à consoler notre cœur. Nous voulons aujourd'hui répéter de nouveau solennellement que nous avons été soumis à la violence, et c'est pourquoi nous déclarons nuls et de légalité aucune tous les actes qui en ont été la suite. »

« Les dures vérités et les protestations que nous exposons ici nous sont arrachées par la malice de ces hommes et par notre conscience qui, dans les circonstances présentes, nous a poussés avec force à remplir ce devoir. Et néanmoins nous avons confiance qu'il nous sera permis devant Dieu, tout en lui demandant, en le suppliant d'apaiser sa colère, il nous sera permis de commencer notre prière par ces paroles du saint-prophète: *Memento Domine David et omnis mansuetudinis ejus.* »

« Enfin, nous voulons et ordonnons qu'il s'élève tous les jours vers Dieu de ferventes prières pour notre humble personne et pour que la paix du monde soit conservée, mais surtout pour qu'il en soit ainsi dans notre Etat et à Rome, où sera toujours notre cœur, quelle que soit la portion du troupeau chrétien qui nous accueille. Et nous aussi, comme il convient au grand-prêtre précédant tous dans cette voie, nous invoquons avec une profonde dévotion la grande mère de miséricorde et Vierge immaculée, ainsi que les saints apôtres Pierre et Paul, pour que, conformément à nos desirs ardents, la colère de Dieu tout-puissant s'éloigne de la cité de Rome et de tous nos Etats. »

« Donné à Gaëta, le 27 novembre, 1848. »

« PIE IX, Pape. »

Cette protestation se répandit à Rome dans la matinée du 3. Elle y produisit un effet immense. Le *Cercle populaire* s'est ému; il a délibéré: Que fera-t-il? On propose de proclamer la république! Mais la république, c'est la déchéance du Pape! et qui l'osera? Les chevaliers du poignard ont reculé. Ils veulent que la protestation passe pour une pièce apocryphe. L'imposture est la seule ressource qui reste à l'anarchie déjà à moitié vaincue! Le ministre qui ne pouvait douter de l'authenticité de la protestation s'est contenté d'en supprimer les exemplaires, et, la peur aidant, nul n'a osé l'imprimer ni la répandre. Cependant l'effet était produit; il a fallu aviser: la chambre des députés fut aussitôt convoquée; elle se réunit dans la soirée et vota, après quelques discours, une proclamation qui fut affichée le lendemain dans toute la ville et dans laquelle elle déclare 1o que la chambre, n'admettant pas la légalité du *motu proprio*, ordonne aux ministres du peuple de continuer leurs fonctions; 2o que deux députés tirés de son sein se rendront auprès du Pape pour l'engager à revenir dans la capitale; 3o qu'une proclamation sera envoyée aux provinces de l'Etat; 4o que le haut conseil est engagé à imiter la Chambre des représentants. »

Cependant le parti anarchiste est constant, et les amis du Pape, qui forment l'immense majorité, commencent à respirer. Les factieux s'aperçoivent enfin que le jour où ils ont pointé le canon contre le Quirinal, ce canon a jeté bas l'édifice qu'ils avaient si péniblement élevé derrière le nom de Pie IX. Aussi, tout en taxant d'inconstitutionnelle la protestation, ils ont néanmoins décidé qu'on enverrait au Pape une députation. Cette commission est confiée aux députés Rizzi et Fusconi; la chambre-haute est invitée à leur adjoindre un de ses membres. Ils devaient partir le 5 pour Gaëta? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons, c'est qu'une voie de retour se trouve ainsi ménagée à des sujets rebelles vers le prince qui ne demande qu'à accueillir leur repentir, »

Naples, la lettre suivante du Pape au cardinal Pricci:

« S'il y a jamais eu besoin d'adresser à Dieu de ferventes prières, c'est en ce moment. Les péchés, les blasphèmes, les sacrilèges de toute espèce et le mépris des choses les plus saintes nous forcent d'avoir recours à la miséricorde divine. Faites donc prier, monsieur le cardinal, la prière est toujours utile; faites parler pour nous, pauvre pèlerin, devenu un drapeau de contradiction. A cet effet, nous vous donnons, ainsi qu'à monsignor le vice-gérant et au secrétaire canonique du vicariat, les pouvoirs nécessaires. »

« Recevez, pour votre part, la bénédiction apostolique que je donne, les yeux baignés de larmes, à vous, à tous les bons, et spécialement à ceux qui prient pour moi. »

« 24 novembre 1848. »

« PIE IX. »

Il ne sera pas indifférent pour nos lecteurs de savoir comment on a accueilli en Angleterre la nouvelle de la fuite du Souverain-Pontife.

Le *Times*, l'un des journaux les plus accrédités de la Grande-Bretagne, reconnaît que la papauté n'a jamais été plus influente, plus grande dans le monde qu'à l'heure qu'il est. Le *Times*, après avoir annoncé l'arrivée de Pie IX à Gaëta, continue ainsi: »

« Quelque soit le point de vue où l'on se place, la cessation de l'exercice de la puissance temporelle du Pape est un événement d'un intérêt et d'une importance extrêmes. Ce n'est pas une simple abdication de la déposition d'un prince temporel qui se retire dans un monastère ou qui va vivre dans l'isolement de Claremont. On ne saurait non plus comparer cet événement à ceux qui ont marqué les périodes de captivité et d'oppression durant lesquelles l'autorité papale était suspendue par l'exil ou la prison. Pie IX a été dépossédé de ce qui constituait la forme extérieure et la protection convenable de sa suprématie et de son indépendance. Sa chute a été la conséquence de la dégradation et de l'ingratitude de ses propres sujets; son expulsion de Rome est le premier grand résultat des machinations de ce parti qui a travaillé depuis si longtemps en secret pour faire de la ville sainte le centre de l'unité italienne et d'une démocratie nationale. »

« Nous avons eu la Rome des Césars, a dit Joseph Mazzini en 1845; il y a eu une Rome papale, la Rome du peuple italien a encore à se produire. Pour rendre justice à ce conspirateur, nous devons dire qu'il a poursuivi avec une tenacité infatigable l'objet de sa vie politique. La Rome du peuple italien s'est produite! Quant à la ville elle-même, nous ne saurions lui prédire de plus rude châtement que celui d'être livrée à la domination de pareils maîtres et à la dépravation de sa populace. Ces révolutions démocratiques ont déjà

« Le Pontife déchu a personnellement donné au monde l'exemple de vertus évangéliques peu communes, et bien que ses talents politiques aient échoué dans la tâche de sages réformes qu'il voulait réaliser, bien plus à cause de l'indignité de ses sujets et des malheurs du temps où nous vivons que par toute autre cause, cependant l'avènement d'un Pontife si bienveillant et si consciencieux sur le trône papal, au milieu de la tourmente de l'Europe, a frappé les imaginations et a gagné l'affection unanime de la population catholique romaine de l'Europe. Dans une crise où toutes les autorités constituées ont été plus ou moins ébranlées, où toutes les institutions ont subi de si rudes épreuves, la hiérarchie romaine, dans tous les pays, étendu son influence et déployé ouvertement sa puissance. »

Les nouvelles qui parviennent des Etats romains ont de l'intérêt. Les usurpateurs font tout ce qu'ils peuvent pour rassurer les gens tranquilles, et tout annoncer par la *Gazette de Rome* qu'une procédure est commencée sur l'assassinat du comte Rossi. De plus, tout se fait au nom du Pape: on a entrepris de persuader au peuple que Pie IX était parti pour son plaisir et comme pour un voyage d'agrément; qu'en partant il a donné pleins pouvoirs aux ministres de l'éminent, etc., etc. Enfin, plus d'émeutes, plus de promenades nocturnes, plus de démonstrations bruyantes; les gens qu'on payait pour les faire sont maintenant payés pour ne les point faire. Or, du moment que cette bande demeure tranquille, à Rome aucun désordre n'est possible. »

Au reste, les événements donnent pleinement raison au Souverain-Pontife. S'il était demeuré au Quirinal, Rome, à l'heure qu'il est, serait en république. Il est parti, l'ordre n'a pas été troublé, et l'épouvante causée par son absence a été telle, que ses ennemis se sont soudain arrêtés. Ils ne parlaient que de renverser le trône temporel occupé par le Vicaire du Christ. Le Vicaire du Christ laisse son trône vide, et nul n'ose y toucher. Ils jurent, au contraire, de le maintenir; ils voient dans ce trône ce qu'il est en effet le palladium de Rome. »

Cela durera-t-il? Les habiles le voudraient, mais les furieux ne pousseront-ils pas les habiles? Déjà les seconds se plaignent de la pusillanimité des premiers. S'ils prennent patience, disent-ils, c'est pour voir ce que fera le Pape. Ils s'attendent à voir tomber sur leurs têtes les foudres apostoliques, et alors, nous disent leurs amis, répondant à l'anathème par la révolte, ils agiront énergiquement et créeront ce qu'ils appellent un gouvernement positif. Que tels soient leurs projets, la chose est probable; mais la question est de savoir s'ils pourront les exécuter. L'homme propose et Dieu dispose. (Journal des Villes et Campagnes.)

AVIS aux Retardataires

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 10 JANVIER 1849.

Nouvelles plus récentes

Jusqu'au 18 Décembre,

PAR LE STEAMER WASHINGTON.

France.—Les affaires s'améliorent en France, depuis l'élection du Président. Paris était tranquille; la confiance renaissait parmi la classe commerciale. Le président devait être proclamé le 15 décembre. Odilon Barrot sera à la tête de la nouvelle administration, et Lamartine devait sniver les apparences, être nommé vice-président de la République. Emile de Girardin ne fera pas partie du cabinet. Cavaignac va être créé maréchal de France. D'après les derniers rapports, Louis Napoléon, a reçu 5,500,000 votes; Cavaignac, 1,500,000; Ledru-Rollin, Raspail et Lamartine, tous ensemble, n'en ont eu que 500,000.

Il paraît qu'il y a du mécontentement parmi les partisans du prince; ce dernier n'ayant pu faire droit à toutes leurs prétentions sur les offices publics.

M. de Beaumont ambassadeur en Angleterre sous Cavaignac, a quitté Londres en conséquence de l'élection de Louis Napoléon.

ITALIE.—Une flotte russe serait devant Trieste; elle aurait pour mission le blocus de cette ville.

Le pape était toujours à Gaète, entouré des ambassadeurs étrangers; 29 cardinaux étaient auprès de lui. Sa Sainteté a résolu d'aller chercher un refuge en France. On va former à Rome, un gouvernement provisoire. Rome était tranquille. On pensait que les grandes puissances allaient intervenir pour rétablir l'autorité du Souverain pontife.

Les affaires de l'Italie se compliquent chaque jour. Charles Albert a été obligé de céder aux ultra-libéraux.

ALLEMAGNE.—Rien de décisif sur la guerre de la Hongrie. Les Hongrois sont poursuivis par l'armée Autrichienne; l'armée Hongroise est en pleine retraite et brûle tout sur son passage.

ANGLETERRE.—L'aspect des affaires en France a eu l'effet de faire hausser les fonds anglais. Le parlement a été prorogé de nouveau, du 15 décembre au 7 février.

Revue Européenne.

[Suite.]

Espagne.—Une forte opposition à l'administration s'organise sous la direction de Kios, Rosas et Moron; il est très probable que le ministère se trouvera en minorité dans la prochaine réunion des chambres. Les bandes carlistes poursuivent leurs triomphes et leurs déprédations dans les provinces du nord. Le gouvernement espagnol, avait envoyé à Civitta-Vecchia, une escadre et des troupes pour protéger le Pape. Les troupes devaient débarquer et marcher sur Rome. L'arrivée du Souverain Pontife à Gaète, est venue, sans doute, modifier les intentions de l'Espagne. On parlait de changements dans l'administration.

Portugal.—La Démocratie Pacifique, l'organe des Socialistes, annonce que le Socialisme se répand en Portugal. Rien d'intéressant de ce pays.

Autriche.—Nous avons annoncé dans notre dernier numéro l'abdication de l'empereur Ferdinand et la nomination de son successeur François Joseph. Le nouvel empereur a pris les engagements les plus solennels de maintenir la vraie liberté et d'expri-

part, le peuple fatigué des troubles qu'il agitent depuis près d'un an, avait ouvert les yeux sur ses vrais intérêts que des charlatans politiques avaient travaillé à qui mieux à dénaturer et à embrouiller. Le roi de Prusse, a de son propre mouvement promulgué une constitution d'une nature très libérale qui embrasse toutes les garanties politiques, personnelles et religieuses. Voici quels en sont les points fondamentaux:—1o Liberté individuelle; 2o inviolabilité du domicile; 3o abolition de la peine de mort et de la confiscation; 4o Liberté religieuse; 5o droit d'instruction garanti au peuple; 6o libre expression des opinions politiques; 7o liberté de la presse et abolition de la censure, du cautionnement des journaux; 8o Droit de réunions en plein air sous l'autorisation de la Police; sans cette autorisation dans les maisons privées; 9o Inviolabilité des lettres transmises par la poste; 10o Abolition de plusieurs droits féodaux. 11o Inviolabilité du monarque et responsabilité des ministres; 12o deux chambres législatives dont l'une choisie par le suffrage universel; et l'autre, par chaque cercle et les représentants de districts; 13o Aucune qualification n'est requise pour être élu membre des chambres. Comme on le voit, cette constitution donnée librement par un tyran, est beaucoup plus libérale que certaines constitutions sorties des cerveaux démocratiques. Avec cela, nous pensons que les prussiens ont tout ce qui peut être désiré par les amis de la vraie liberté.

Les chambres sont convoquées pour le 26 février. La tranquillité la plus parfaite règne à Berlin et les gens sensés paraissent satisfaits des libertés que leur donne la nouvelle constitution qui, comme de raison, déplaît souverainement et pour cause, aux partisans de la gauche de l'assemblée nationale qui a été dissoute avant la promulgation de la constitution.

Allemagne.—Frankfort.—L'assemblée continue la discussion des droits fondamentaux du peuple Allemand. Les articles suivant, entre autres, ont été adoptés:—

1o Tout Allemand jouit du droit de citoyen dans l'empire d'Allemagne; il a le droit de demeurer dans toute partie du territoire de l'empire; d'acquiescer et de disposer; et de suivre la profession qui lui plaira.

2o Le droit de citoyen ne se perd pas. 3o Liberté de l'émigration; 4o Tous les privilèges de rang et de corps sont abolis; 5o La peine de mort (excepté dans les armées de terre ou de mer), le pilori et tout châiment personnel sont abolis; 6o Liberté d'expression des opinions politiques, soit par le moyen de la presse, ou autrement; 7o La liberté de la presse ne peut être limitée, suspendue ou annulée de quelque manière que ce soit en aucune circonstance quelconque; 8o les délits de la presse jugés par le jury; 9o Liberté religieuse.

L'assemblée s'est déclarée en faveur de l'hérédité du souverain avec une liste civile; le droit de succession sera déterminé par la primogéniture.

Russie.—L'empereur surveille toujours attentivement le progrès des événements. D'après des rapports qu'il y a lieu de regarder comme corrects, l'armée russe forte de 500,000 hommes, sur la frontière, est dans un état parfait de discipline et prête à agir au premier moment. Une telle force ne peut manquer d'avoir son influence sur les affaires de Rome. La guerre entre les Circassiens et les Russes se continue.

Naples et Sicile.—Le roi a prorogé les chambres Napolitaines au premier février. On craint que cette démarche impromptive ne soit la cause d'une nouvelle

tamées dans le même but avec l'Autriche pour la cession de Cracovie et de la Galicie polonaise. Le nouveau royaume aura une constitution qui sera garantie par l'Autriche, la Russie et la Prusse.

L'AVENIR.

On lit dans l'Avenir du 5:—

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

Nous demandons pardon à notre confrère de ne pas avoir répliqué plutôt; ce n'est ni par oubli ni par indifférence, mais l'espace nous a complètement manqué. Nous ne le suivons pas dans ses dissertations sur la signification du mot peuple. Seulement, nous voyons que pour lui, le peuple, c'est la classe riche et la classe aisée d'un pays, le reste, c'est la canaille. Nous n'avons garde d'adopter cette classification de la famille humaine en peuple et canaille, néanmoins il n'y a là rien d'étonnant pour l'Ami, puisque, de son propre aveu, il a puisé ces précieux renseignements dans les journaux anglais. Tout le monde sait ici, que depuis février, la presse anglaise s'est fait un devoir de cabotiner la France en toute occasion. Cette lutte de la canaille contre les rois, est à notre avis, la lutte de la démocratie contre le despotisme; c'est la suite de ce grand drame qui se déroule depuis un siècle sous les yeux de l'humanité. A nos yeux, la révolution sociale n'est qu'un début. Le nombre des opprimés, des exploités est moins considérable qu'autrefois, parce que la bourgeoisie a pris un rang dans les sociétés, mais il reste encore à délivrer de ses chaînes cette classe nombreuse qui trop souvent n'a trouvé dans la bourgeoisie qu'un tyran de plus, cette classe de la société que l'on appelle, les travailleurs, les prolétaires, et que la langue si polie d'Albion pour laquelle l'Ami a une singulière prédilection, appelle mob, rabble, ce que notre confrère traduit tout crûment par le mot canaille.

Notre confrère est bien surpris que nous n'aimions pas son exergue, qu'elle nous fasse l'effet d'une antiquaille. Nous n'avons pas le loisir pour aujourd'hui de dire à notre confrère les mille raisons qui nous font trouver son exergue trop âgé d'un siècle; une autre fois, nous aurons peut-être à lui dire quelque chose à ce sujet. L'Ami nous somme de lui indiquer les colonies et les imprécations des anti-républicains qui ont été reproduites par lui. Notre confrère voudra bien comprendre que nous n'avons voulu dire qu'il se servit quotidiennement du mot canaille, mais nous entendions parler de l'esprit général de sa rédaction qui est toujours resté calquée sur son exergue. Que notre confrère mette la main sur sa conscience et nous disesi presque tous ses extraits des journaux européens ne sont pas fait avec une idée fixe de condamner tous les mouvements progressifs qui se font en Europe. Il nous permettra de ne pas faire d'extraits pour prouver notre avancé, dont la preuve se peut trouver jusque dans l'écrit auquel nous répondons.

Il nous semble qu'il aurait été plus franc et plus loyal aux messieurs de l'Avenir de reproduire notre réponse, que de la dénaturer en nous prêtant des intentions, des assertions qu'on ne saurait trouver dans notre écrit. Ce procédé de l'Avenir nous surprend d'autant plus que ce journal s'est plaint avec amertume, et à diverses reprises, de la mauvaise foi des journaux qui ne partagent pas ses opinions politiques et ses théories sociales.

Nous remercions les rédacteurs de l'Avenir de l'explication qu'ils ont bien voulu nous donner des mots mob et rabble, et nous espérons que les lexicographes auront le soin à l'avenir de traduire ces mots, par ceux de prolétaires, d'ouvriers, de travailleurs! Nos honorables et respectables ouvriers canadiens seront, sans doute, très édifiés de voir que l'Avenir gratifie du nom si honorable d'ouvriers les échappés du bague, les repris de justice, les voleurs, les assassins, les meurtriers et autres illustrations révolutionnaires. Ainsi, les misérables qui ont lâchement tué Lamberg, Latour et Rossi, ne sont suivant l'Avenir, que des prolétaires, des ouvriers, des travailleurs! Dans les plus mauvais jours de la terreur, en 92 et 93, les égorgés des prisons, les fournisseurs de la Sainte-Guilotine, s'appelaient aussi travailleurs; et les assassins, les héros des clubs et des insurrections de 1848, se montrent bien les dignes émules de leurs dévanciers. En vérité, l'Avenir ne pouvait mieux qualifier ces gens qu'en leur donnant un nom tracé

notre conscience, à notre intention! En vérité, cette idée de nos confrères, est tellement naïve, tellement originale que nous ne pouvons nous empêcher d'offrir nos plus sincères félicitations à celui de ces messieurs qui l'a enfantée.

En êtes-vous rendu, messieurs de l'Avenir à vouloir scruter, sonder les consciences et les intentions de ceux qui ne pensent pas comme vous?

Ainsi donc, messieurs des Treize, non contents de vouloir gêner autant qu'il est en votre pouvoir de le faire, l'expression des sentiments, des opinions politiques, vous allez même jusqu'à incriminer, à traîner devant la Tribune du peuple, l'intention, les motifs, la conscience de vos adversaires!

On vous reconnaît bien là, radicaux, démocrates et socialistes, de tous les pays, prôneurs hypocrites de la liberté que partout vous exploitez, ou que vous travaillez à exploiter à votre profit, à l'exclusion de tous autres. Néanmoins messieurs de l'Avenir, soyez convaincus et persuadés d'une chose; c'est que nous voulons avoir et aurons notre franc parler, en dépit de toutes vos men songères et calomnieuses insinuations; et que le comité des Treize ne nous empêchera pas de suivre invariablement la voie que nous nous sommes tracée, celle de défendre les intérêts bien entendus de notre pays, la cause de l'ordre sans lequel la liberté ne saurait exister.

L'Honorable R. E. Caron est parti dimanche au matin pour Montréal.

Noble entreprise.—Les habitants du Saguenay s'étaient adressés à la législature pour l'ouverture d'un chemin entre la baie des Ha! Ha! et les vieux établissements. Le pauvre état du coffre ne permettait pas au gouvernement d'offrir de l'aide à cet important si importante de notre population canadienne, 60 habitants sous la conduite de M. Alex. Tremblay, entreprennent cette tâche et, grâce à leurs efforts, la route est aujourd'hui ouverte.

Le pont de l'île d'Orléans est arrêté depuis quelques jours. Les cultivateurs ont passé dessus dimanche.

Mr. le Dr. Bardy fera demain soir à sept heures et demie, au lieu ordinaire, un discours sur "la femme et son influence sur la société," sous le patronage de l'Institut Canadien.

L'inauguration d'une partie du chemin de fer de l'É.R., a été faite dernièrement aux États-Unis.

On a institué à Paris des lectures publiques du soir, pour répandre l'instruction parmi le peuple. Les provinces ont suivi cet exemple.

Le brick Sarah, commandé par le capitaine Blagdon de cette ville, a fait en 32 jours, le trajet entre cette ville et Sligo. Arrivé sur les côtes d'Irlande, ce vaisseau essuya une violente tempête, qui força son équipage à couper les mâts. Nous croyons que le capitaine Blagdon est le genre de M. Lemieux, relieur, de cette ville.

On peut voir actuellement et au bureau de G. Arnold Ecr. les plans et devis proposés pour le marché de la basse-ville, au cul-de-sac.

Honoré Roy, écrivain, marchand de l'Isle-Verte, est nommé agent de notre journal pour cette paroisse.

Le Rév. M. Noël, évêque, avait quitté la secte à laquelle il appartenait sous prétexte qu'elle était la créature et l'esclave de l'état. On ne savait pas à quelle église il s'adresserait. Nous apprenons qu'il vient de rentrer dans le sein de l'église catholique.

Les évêques de Baltimore et de Philadelphie ont ordonné des prières publiques pour attirer la protection du ciel

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

Le sujet suivant sera traité devant cette Société, à sa prochaine séance, Mardi, 16 janvier:

"Une lecture sur la découverte du pays."

Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. Dion, Rue St. Valier.

Projet de loi sur la représentation.

Les bruits contradictoires qui circulent depuis quelque tems au sujet du bill qui doit être soumis aux chambres législatives, à l'effet de régler la représentation de la province d'une manière plus équitable qu'elle ne l'a été par le passé, nous engageant à donner au public les renseignements que nous croyons être les plus corrects. Voici, d'après nos données, qu'elle serait d'abord la représentation du Bas-Canada:

- Les comtés de Gaspé et de Bonaventure seraient représentés chacun par un membre. 2
Le comté de Rimouki serait divisé en deux comtés, sous les noms de Rimouki et de Temiscouata; chacun représenté par un membre. 2
Les comtés de Kamouraska, l'Islet et Bellechasse, chacun par deux membres. 6
Les comtés de Dorchester et de Lotbinière subdivisés en trois comtés, sous les noms de Dorchester, Beauve et Lotbinière; les deux premiers représentés par deux membres et le dernier par un membre. 5
Le comté de Mégantic par un membre. 1
Le comté de Nicolet par deux membres. 2
Les comtés d'Yamaska, Verchères et Drummond, chacun par un membre. 3
Le comté de Sherbrooke par deux membres. 2
Les comtés de Stanstead, Missisquoi et Shefford, chacun par un membre. 3
Les comtés de Richelieu, St. Hyacinthe, Rouville et Chambly, chacun par deux membres. 8
Les comtés de Huntingdon, et Beauharnais subdivisés en quatre comtés sous les noms de Laprairie, L'Acadie, Beauharnais et Huntingdon; les trois premiers représentés par chacun deux membres et le dernier par un membre. 7
Les comtés de Vaudreuil et Ottawa, chacun par deux membres. 4
Le comté du Lac des Deux-Montagnes subdivisé en deux comtés sous les noms des Deux-Montagnes et Argenteuil; le premier représenté par deux membres et le second par un membre. 3
Les comtés de Montréal et de Terrebonne, chacun par deux membres. 4
Les comtés de L'Assomption et de Berthier subdivisés en trois comtés sous les noms de Lachenaie, L'Assomption et Berthier; représentés chacun par deux membres. 6
Les comtés de St. Maurice (moins la ville et la paroisse des Trois-Rivières) et de Portneuf, représentés par deux membres chacun. 4
Les comtés de Champlain, Québec et Montmorency, représentés chacun par un membre. 3
Le comté de Saguenay subdivisé en trois comtés sous les noms de Saguenay, Montagnais et Bagot; le premier représenté par un membre, et les deux autres (étant réunis à cet effet) par un membre. 2
Les cités de Montréal et Québec, chacune par trois membres. 6
Les villes de Sherbrooke et des Trois-Rivières, comprenant la paroisse du même nom, représentés chacune par un membre. 2

Total. 78

Quant au Haut-Canada, le Pilot d'hier matin dit qu'il y aura peu de changements. On propose, dit-il, de donner deux membres à chacun des comtés de Glengarry, Carleton, Lanark, Grenville, Leeds, Frontenac, Cataraqui. (maintenant les comtés unis de Lennox et Addington, Prince Edward, Hastings, Northumberland, et Durham. Les comtés de Renfrew, Dundas et Stormont auront



Le nombre des membres de l'assemblée législative serait ainsi portée à 150; 75 pour le Bas-Canada et 75 pour le Haut. (Minerve.)

Correspondance.

Messire C... Malabar.—6 mois. Messire L. P... St. Lm.—15s. P. L. G... etc. Rimouski.—6 mois. Messire J. C. C... Cap St. Ignace.— Lettre reçue; le journal vous sera expédié régulièrement. Rev. P. M... Montréal.—Lettre reçue. H. R... etc. Isle Verte.—Lettre reçue.

A NOS AGENTS

Nous allons expédier à nos agents une liste des comptes dus pour abonnement, impressions, annonces etc. dans leurs paroisses respectives. Nous prions nos abonnés, en conséquence de vouloir bien payer à la première demande.

Avis à nos abonnés.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont du plus haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressant débats sur

- La Liberté du Commerce, L'Education du peuple, Le Rappel de l'Union, Le Rappel des lois sur la navigation, La libre navigation du St. Laurent, La Réforme Postale, etc., etc.

Nous recevrons des abonnés pour le temps de la session.

Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, d'ici à ce temps, et ce n'est que juste.

£10 de Récompense PERDU.

UN portefeuille rouge, avec agrafe jaune a été perdu le 3 Janvier, depuis la cote d'Abraham à la maison de M. Tessier, Notaire, contenant 270 en billet de Banque. Ceux qui le rapporteront à ce bureau recevront la récompense ci-dessus. Québec, 10 Janvier 1849.

PLACE DEMANDEE.

UN jeune homme, sachant les deux langues, ardent dans la vente des marchandises riches, désire obtenir une situation. Toute demande, laissée au bureau de ce journal recevra une prompte réponse. Québec, 10 Janvier 1849.

Emprunt.

UNE personne, de la paroisse de Ste. Foylèsire emprunter 2150. Les meilleures garanties seront données sur des biens situés en la dite paroisse. Toutes informations seront reçues par le propriétaire de ce journal. Québec, 10 Janvier 1849.

Trouvé.

LE 1er jour de l'an au matin, un chape de dame. Le propriétaire poura l'avoir en payant les dépenses de Patience en s'adressant à ROBERT WERB, rue St. Vallier. Québec 10 Janvier 1849.

RACINES BULBEUSES,

de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. MUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

Le Dr. CARRIER,

Gradué de l'université d'Edimbourg, établi sa résidence dans une maison de M. H. GOWEN, dans la cote de la canotière près de la porte, où on pourra aussi en tout temps le consulter sur les différentes branches de sa profession. Québec, 22 décembre 1848.

John D. Tripp.

Adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les honorables respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables. Et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'aura rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gouters et Louché prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

JOSEPH LEONAIS.

LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch. L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à Fenelon ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

A VENDRE.

700 Q. CARTS de FLEUR examinés supérieurement. Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

Le soussigné VIENT DE RECEVOIR ET OFFRE EN VENTE AU PLUS BAS PRIX UN ASSORTIMENT

d'Instruments de Musique

CONSISTANT en Cornets, Clarinettes et langue, Violons, Guitares et cordes, Flûtes et précepteurs.

Il a en main des PIANO-FORTES à VENDRE et à LOUER.

—ET— Cannes, Boîtes à toilette, boîtes à ouvrage, Secrétaires, Bretelles, Brosses à cheveux, de drap, à barbes, à souliers, à ongles, et dents; Razoirs, ciseaux, canifs, Pinceaux, Tractes et jeu de cartes; Dés et dominos, bandes de cuir, pour razor, bourses, livres de poches, Ladies' Companions.

Parfumeries, Consistant en une variété de parfums, huiles, savons, poudre à dents, teintures pour les cheveux, Eau de Cologne etc.

Bijouterie. Jones, camaïeux, loquets, dés, épingles, chaînes, Vinaigrettes, tabatières et bracelets. Bague de pêche dans toutes ses variétés, sacs de peau et de tapis, parapluies, et une nombreuse variété d'articles de goût.

AUSSI.—NOMMÉ AGENT pour les Célèbres Médecines de GRAEFENBERG,

huiles végétales, absinthe de saint, onguent de la Montagne verte la Panacée des enfants, le syrop de la dissenterie, la lotion pour les yeux, composé de salsepareille etc. etc.

Agent pour les pilules de Brandeh. Wm. HICKMAN. No. 26, Rue La Montagne, Basse-Ville. Québec, 15 décembre 1838.

A VENDRE PAR LE SOUSIGNÉ.

No. 4, RUE LA FABRIQUE. Spermes d'Amérique et de Belmont, cire, Stéarique, meches pour lampions, cire patente, chandelles de composition et de suif.

AUSSI. Porter de Londres, en bouteilles et en quart. Ale d'Alloa, en quarts Whiskey écossais, de 7 ans

ET Raisins d'Espagne, Citrons, Prunes; raisins de Muscatel, en lits, Amendes, noix, noix d'Espagne, Currants, raisins Sultana; Citrons, Ecources de citrons et d'oranges. W. LECHEMINANT. Québec 15 Déc. 1848.

AVIS.

MOUNT EAGLE TRIPOLI.

A vendre par le Soussigné: L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal pur.

—AUSSI.— 50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal. 50 do 10lb. James Forster. Rue St. Jean en face du général Wolfe. Québec 18 oct. 1848.

ACADÉMIE de Berthier.

DISTRICT DE MONTRÉAL. CETTE Institution est maintenant ouverte aux Elèves, sous des Clercs de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes:

La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe de ces deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres à tout dans les deux langues.

L'exiguité du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 6 années d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS: Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

PROFESSEURS: A. Fayard, cathéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, cathéchistes mineurs. L. Vadebonceur, J. Gardener, professeur d'Anglais. Enseignement 2s. 6d. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du rév. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

BAZAR.

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement Informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans le courant de l'HIVER PROCHAIN, dont le produit sera employé au soutien des orphelins de cette société.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées.

Messdames, MASSUE PAINGHAUD WOOLSEY, Madame Van Felson tiendra la table de rafraichissement. Par ordre du comité. SUSANNE VAN FELSON. Secrétaire. Québec, 27 septembre, 1848.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin 1848.

Agents etc.

Nous prions ceux de nos souscripteurs qui voudraient bien se constituer agent pour notre Journal dans leurs paroisses respectives, de vouloir bien nous le faire connaître au plutôt, afin que nous puissions publier une LISTE D'AGENTS, auxquels les autres abonnés s'adresseront soit pour payer ou recevoir le journal. Surant nos conditions nous donnerons le journal gratis pendant une année, à ceux qui nous fourniront quatre abonnés nouveaux. Bureau du Journal. 14 Décembre, 1848.

PROMAGE DE CRUYERS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Elmore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité. J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. Québec, 16 juin 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

ALEX. LAFRANCE.

RELIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

Mardes faites, &c.

Rue P. V. BOUCHARD, sous-le-fort Basse-Ville, QUÉBEC. Rue sous-le-fort Basse-Ville, QUÉBEC.

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de MARDRES FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superflins pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI.— 600 paires de souliers d'original-unis et brodés. 1000 Meules de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour le l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

Les Sagamos Illustres,

PAR M. BIBAUD. PRIX 5s. Cet ouvrage est en vente chez J. & O. CRÉMAZIE. No. 12 Rue la Fabrique. Québec, 15 novembre 1848.

PRÉPARATION PRÉCIEUSE DE SASEPAREILLE.

LE Dr. THOMAS CORBERT de la société des quakers de Canterbury N. H. ayant vendu aux soussignés le droit exclusif de vendre son SIROP CONCENTRE ET COMPOSÉ DE SASEPAREILLE, ils offrent à présent au public avec les plus amples témoignages de son étonnante efficacité. Il est distingué pour les cures merveilleuses qu'il a opérées dans des cas d'inflammations chroniques des organes digestifs, de Dispepsie d'Indigestion, de jaunisse, de faiblesse et d'ingrues de l'estomac, de désordre dans les fonctions de foie, d'Eruptions chroniques de la peau, d'Érysipèle et de toutes les affections scrofuleuses. On trouvera par l'observation que plusieurs des maladies ci-dessus et surtout cette affreuse et fatale maladie, la Phthisis Pulmonaire ou la Consomption ont généralement pour origine un état scrofuleux du système; or pour guérir ces maladies il faut les attaquer à leur source. On verra aussi que les maladies de foie se rencontrent souvent chez les scrofuleux et qu'on les appelle maladies de foie. Mais il est bien établi qu'avant de pouvoir guérir complètement ces maladies de foie il faut faire disparaître cette diathèse scrofuleuse. On a reçu des témoignages des médecins les plus distingués du pays qui recommandent cette médecine et l'emploient dans leur pratique; de plus des certificats de personnes qui ont été raménées à la santé par sa vertu curative. Plusieurs certificats accompagnent la médecine dans un pamphlet mais les propriétaires n'ont pas cru devoir les introduire ici mais ils demandent au public de

LIRE L'EXTRAIT SUIVANT

du rapport des juges des préparations chimiques à la cinquième exposition de l'ASSOCIATION CHARITABLE DES ARTISANS DE MASSACHUSETTES, tenue à Boston en septembre 1847. Le sirop de Salsepareille, tel que préparé par le Dr. Corbert de la société des quakers, de Canterbury N. H. a été examiné avec soin. Il est appuyé par les

ALANSON ABBE, M. D.

Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Co. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec, 15 novembre 1848.

noms des médecins les plus distingués du pays, et le comité connaissant sa composition ne peut qu'exprimer sa confiance dans son efficacité. Les ingrédients qui entrent dans sa composition ont un caractère si utile et si rénovateur que le comité croit devoir déclarer que c'est la meilleure préparation de Salsepareille qu'on connaisse jusqu'ici et comme telle lui accorde un diplôme.

JOHN W. WERSTER, M. D. Professeur de chimie au collège d'Haward MARTIN GAY, M. D. Chimiste Boston.

J. V. C. SMITH, M. D.

Et rédacteur du journal de Médecine et de chirurgie de Boston.

De E. R. Peaslee, M. D. professeur d'anatomie et de physiologie, au collège de Dartmouth, et professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école de médecine de Brunswick, Hanover N. H. 23 décembre 1847.

Je connais le sirop composé et concentré de Salsepareille préparé par le Dr. Corbett de la société des quakers depuis cinquante ans lorsqu'il fit connaître la société médicale de New Hampshire la composition précise de ce médicament. On pensa de suite que la formule publiée alors par le Dr. Corbett ne pouvait manquer d'être un remède précieux, dans tous les cas où les effets particuliers de la Salsepareille sont requis. Cette espérance s'est pleinement réalisée. Il possède une efficacité particulière dans certaines maladies de la peau et de l'appareil digestif et dans les affections scrofuleuses en général. Les ingrédients ajoutés à la Salsepareille dont il renferme une plus grande quantité qu'aucune autre préparation dont je me sois encore servi, augmentent ses effets altératifs, le rendo diurétique et dans la plupart des cas légèrement laxatifs. Je recommande aux médecins comme supérieur à tout sirop de Salsepareille que j'ai encore employé pour les cas qui requièrent l'emploi de ce remède, les médecins seuls étant selon moi capables de discerner les circonstances précises dans lesquelles il doit en être fait usage.

E. R. PEALEE, M. D. Monsieur Edward Pringle & Co;— Messieurs:—Avec une bouteille de l'extrait composé et concentré de Salsepareille, j'ai reçu une copie de sa formule pour le préparer.

L'analyse m'a prouvé l'existence des substances actives indiquées et les bonnes qualités de cette préparation. La formule montre l'union de quelques-unes de nos meilleures racines indigènes avec les substances médicinales les plus en réputation et ne renferme pas de composé métallique. Pour les guérisons dans lesquelles les propriétés de la Salsepareille sont recherchées, cette préparation devrait avoir la préférence en conséquence des soins et de l'attention avec lesquels elle est composée.

Je suis, etc. ANG. R. HAYES, M. D. Chimiste de l'Etat de Massachusetts. Mars 16 1848.

De M. Parker Cleveland L. D. premier professeur de Chimie, de Pharmacie, de Minéralogie, de Géologie et de Physique du collège de Brunswick, Maine. Brunswick Maine, 5 avril.

Messieurs E. Brinley & Co. Messieurs:—J'ai examiné votre formule pour la préparation du composé concentré de l'Extrait de Salsepareille. Connaissant les propriétés de ses ingrédients et les heureux effets qu'ils ont produits tels que certifiés par les principaux médecins et chimistes du pays, et que j'ai pu reconnaître suffisamment moi-même, je suis entièrement convaincu que cette médecine possède de grande efficacité pour la guérison d'un grand nombre de maladies, particulièrement celles pour lesquelles on conseille de l'administrer. Outre la Salsepareille cette préparation renferme des ingrédients précieux.

Je suis, respectueusement etc. P. CLEVELAND, M. D.

Au Dr THOMAS CORBERT, Cher monsieur:—En réponse à vos questions touchant votre sirop composé de Salsepareille, je vous dirai qu'il y a environ huit bouteilles et j'en ai eu depuis ce temps plus de cent bouteilles, et mes patients s'en sont procuré d'ailleurs de cinquante à cent autres. Je l'emploie dans mon institution orthopédique de préférence à toute autre préparation de Salsepareille. Dans l'éruption spinale, plusieurs espèces de maladies Eruptives de la peau et de maladies des hanches, dans un état d'ulcération jointes à des dispositions scrofuleuses, c'est un remède des plus précieux. Dans les ulcères mal conditionnés et scrofuleux les effets en sont excessivement heureux la santé s'améliore rapidement et les ulcères sont vite guéris. Elle agit comme tonique, tranquillement et comme laxatif. Jusqu'à ce que je trouve un meilleur composé, j'espère être entièrement approuvé par vous ou vos agents avec respect et estime.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Co. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec, 15 novembre 1848.

BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC.

Bureau du receveur general, Montréal, 16 octobre 1848. LES possesseurs des BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC sont par le présent notifiés que les six mois d'intérêt respectif sur ces bons deviennent dus le 20 Octobre courant, et le premier décembre prochain, et qu'ils seront payables soit à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Québec, (pendant les deux mois à compter de chacune des dates susdites), soit à ce Bureau comme il conviendra aux porteurs de ces bons. L. M. VIGER, Receveur Général.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débiteurs du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au côté du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur lequel le Chancelier ou comptant de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties répondront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs soient transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

M. G. BROWNE,

Architecte, surcité et mesurant pendant sa session d'année, sur aux étiquettes de Québec qu'il est de retour en cette ville, et qu'il est entré en société avec J. P. M. LECOURT, etc., architecte et ingénieur civil. Les affaires seront de ce jour conduites sous le nom de

Brown et Lecourt,

ARCHITECTES & INGENIEURS CIVILS, &c., &c., &c.

dans les bureaux présentement occupés par M. Lecourt, No. 29, Rue Duade, vis-à-vis le bureau de Poste.

B. & L. sont maintenant prêts à exécuter les PLANS pour édifices publics et particuliers, dans le goût le plus moderne, et fournissent des spécifications, des estimations détaillées, et surveillent aussi la construction à des prix modérés. Ornement de paysage et de jardins de toutes sortes. On mesure les ouvrages de toutes descriptions. M. Brown a l'honneur d'informer que depuis son absence de cette ville, il a été l'architecte de divers édifices publics en Canada, parmi lesquels sont:

- La Banque de la Cité, Halle des Odd Fellow, Presbytère Unitarien, Théâtre Olympique, Montréal, Eglise presbytérienne Ecossaise, Chapelle presbytérienne, La Chine, Théâtre Royal, Toronto,

entre de nombreux édifices de particuliers dans le Haut et Bas-Canada. Québec, 13 décembre 1848.

ARCHITECTURE

F. F. TRÉPANNI Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à des conditions raisonnables. Haute-Ville de Québec, } 6 novembre, 1848. }

LE REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en conformité à une réquisition signée par cinq membres il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des membres de la société, le MARDI le DIN-NEUF du présent mois, à DEUX heures de l'après-midi, dans la CHAPELLE St. Louis, dans la Cathédrale de Québec, à l'effet de prendre en considération les moyens nécessaires à adopter pour affecter le exécution requise par le gouvernement exécutif de cette province, touchant l'abolition fait à la dite société des biens dépendants de la succession de JEAN-BAPTISTE VEZINA, dévolue à la Couronne par cause de désahérence. Par ordre de la Présidente.

UTOPIE DU PAYS

DE LA Manufacture de Cobourg, H.-C.

LES soussignés, ayant contracté avec la grande Manufacture de Cobourg, (H.-C.) pour toute l'étoffe que cet établissement manufacturera et autonome, préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils ont en main un assortiment très considérable de cette étoffe, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et qu'ils la vendent en gros et en détail à des prix très-réduits.

En outre leur assortiment général de draps, casimirs, patrons de veste, etc., etc., etc. Aussi, 29 quarts d'Alloa, de la meilleure qualité. A. HAMEL ET FRÈRE.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Co. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec, 15 novembre 1848.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Co. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec, 15 novembre 1848.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Co. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec, 15 novembre 1848.

